

ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE METZ

Ile du Saulcy

57045 METZ CEDEX 1

tel : 03 87 34 69 02

Direction Générale des Services

Marché N° 8-2010

ACTE D'ENGAGEMENT

(A. E.)

Objet du Marché :	- Fourniture et pose de câblage informatique - Fourniture, pose et recette de colonnes de distribution (électriques et informatiques)
Pouvoir adjudicateur :	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz
Agent comptable assignataire	Mme l'agent comptable de l'ENIM
Type de marché :	Procédure adaptée

Article 1^{er} - CONTRACTANTS

Je soussigné,.....

agissant en qualité de

de la société.....

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir produit les documents, certificats et attestations visés aux articles 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

M'ENGAGE

sans réserves, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à fournir le matériel objet du présent marché, dans les conditions ci-après définies et à le mettre en service.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixées par le Règlement de la Consultation.

Si la notification intervient postérieurement à ce délai, le titulaire peut renoncer à l'exécution du marché, par déclaration écrite adressée à la personne responsable du marché, par envoi postal recommandé avec avis de réception, à condition de le faire dans le délai de quatre jours francs suivant la date à laquelle il a été avisé.

Article 2 – DESCRIPTIF DE L'OFFRE

Les caractéristiques techniques des matériels proposés sont décrites dans l'Annexe à l'Acte d'Engagement.

Article 3 - PRIX

Les prix sont détaillés dans le devis joint à l'Acte d'Engagement. Ils font apparaître le % de remise par rapport aux prix du catalogue. Les prix sont fermes.

	Prix total catalogue €HT	Prix total marché € HT	remise (% par rapport au prix catalogue)	Prix total Marché € TTC
Câblage informatique				
Colonnes de distribution				
TOTAL				

Article 4 - DELAIS D'INSTALLATION

Les matériels objets du marché devront être posés et mis en service pour le 5 août 2010.

Article 5 - PAIEMENTS

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter les montants indiqués à l'article 3 ci-avant au crédit du compte ouvert:

au nom de
Banque:
code banque:
code guichet:
N° compte:
Clé RIB:

J'affirme sous peine de résiliation du marché, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 avril 1952 modifiée par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978 (article 49) et articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics ou sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.

J'atteste sur l'honneur que la prestation sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L 143-5 et L 620-3 du Code du Travail et des règles équivalentes dans les pays auxquels ils sont rattachés.

Fait en un seul original

A le

partie réservée à l'administration

La présente offre est acceptée :

- Fourniture et pose de câblage informatique
 - Fourniture, pose et recette de colonnes de distribution (électriques et informatiques)
- Montant du marché :.....

Visa ou avis du contrôleur économique et financier :

Date de notification du présent Marché :.....